



Casino, Guichard-Perrachon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 7 mai 2019 à Maison de la Chimie, 28 bis, rue Saint-Dominique, à Paris (75007), le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 3 443 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant ensemble 80 628 709 actions (soit 74,24% des actions ayant le droit de vote) et représentant 114 004 585 voix ;
- 3 408 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant ensemble 80 592 039 actions (soit 74,20% des actions ayant le droit de vote) et représentant 113 932 134 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2018 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 3,12 € par action (*troisième résolution*). Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 1,56 € par action le 5 décembre 2018, le solde du dividende, d'un montant de 1,56 € par action, sera mis en paiement le 13 mai 2019 (date de détachement le 9 mai 2019).

De même, l'Assemblée générale a approuvé la convention réglementée avec la société Mercialys au titre de laquelle Casino, Guichard-Perrachon prendra en charge les frais spécifiques engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys (*quatrième résolution*).

L'Assemblée générale a également approuvé les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-Directeur général au titre de 2018 (*cinquième résolution*) et approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Président-Directeur général, au titre de 2019 (*sixième résolution*).

Elle a, en outre, renouvelé les mandats d'administrateur de M. Jean-Charles Naouri (*septième résolution*), de la société Finatis (*huitième résolution*) et de la société Matignon Diderot (*neuvième résolution*) pour une durée de 3 ans ainsi que le mandat de M. Gilles Pinoncély en qualité de censeur pour une durée de 3 ans (*dixième résolution*) dont le mandat viendra à expiration de façon anticipée à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a renouvelé M. Jean-Charles Naouri en qualité de Président-Directeur général de la Société.

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*onzième résolution*). En cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société, la Société ne pourra utiliser la présente autorisation qu'à l'effet de satisfaire des engagements de livraisons de titres, notamment dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou d'opérations stratégiques, engagés et annoncés avant le lancement de l'offre publique.

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière.

Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*douzième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (*treizième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (*quatorzième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*quinzième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, la compétence à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription (*seizième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*dix-septième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*dix-huitième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, tous pouvoirs à l'effet d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*dix-neuvième résolution*) ;
- limité le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 59 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 16,7 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en toutes unités de compte établies par référence à plusieurs monnaies (*vingtième résolution*).

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations, à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à :

- augmenter le capital social ou céder des actions autodétenues avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale (*vingt-et-unième résolution*) ;
- réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation (*vingt-deuxième résolution*).

Par ailleurs, l'Assemblée générale a modifié la rédaction de l'article 11, II des statuts relatif aux déclarations de franchissement de seuils afin de répliquer totalement les obligations légales d'information en matière de franchissement de seuils, et d'inclure ainsi les actions assimilées aux actions possédées et les droits de vote qui y sont attachées (*vingt-troisième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*vingt-quatrième résolution*).

Résultat des votes par résolution

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018	97,22%	110 840 090	2,64%	3 011 331	0,13%	153 164
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018	97,42%	111 063 302	2,45%	2 793 006	0,13%	148 277
3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,36%	113 277 731	0,51%	580 160	0,13%	146 694
4	Approbation de la convention réglementée conclue avec la société Mercialys	98,65%	112 315 641	0,06%	72 130	1,29%	1 463 662
5	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président-Directeur général	98,79%	112 623 820	1,08%	1 226 140	0,14%	154 625
6	Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2019	97,51%	111 169 906	2,35%	2 680 402	0,14%	154 277
7	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Charles Naouri	96,14%	109 601 366	3,74%	4 258 723	0,13%	144 496
8	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis	95,92%	109 358 585	3,94%	4 494 043	0,13%	151 957
9	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Matignon Diderot	96,09%	109 549 983	3,78%	4 303 820	0,13%	150 782
10	Renouvellement de M. Gilles Pinoncély en qualité de censeur	88,48%	100 876 447	11,38%	12 974 071	0,14%	154 067
11	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	91,28%	104 058 813	8,59%	9 795 164	0,13%	150 608

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
12	Augmentation de capital avec maintien du DPS	99,38%	113 227 181	0,46%	526 467	0,16%	178 486
13	Augmentation de capital, avec suppression du DPS, par voie d'offre au public	99,48%	113 344 387	0,32%	360 634	0,20%	227 113
14	Augmentation de capital, avec suppression du DPS, par voie de placement privé	99,16%	112 971 226	0,69%	782 095	0,16%	178 813
15	Fixation dérogatoire du prix des émissions réalisées sans DPS	99,50%	113 357 128	0,35%	397 016	0,16%	177 990
16	Augmentation du montant de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires, avec ou sans DPS	98,66%	112 410 789	1,20%	1 367 456	0,14%	153 889
17	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes	99,84%	113 753 992	0,02%	27 398	0,13%	150 744
18	Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société	99,62%	113 497 771	0,20%	231 149	0,18%	203 214
19	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports de titres consentis à la Société	99,71%	113 597 550	0,09%	106 139	0,20%	228 445
20	Limitation globale des autorisations financières	99,59%	113 469 606	0,23%	256 433	0,18%	206 095
21	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	99,69%	113 584 036	0,13%	146 953	0,18%	201 145
22	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	99,77%	113 664 506	0,06%	66 851	0,18%	200 777
23	Modification de l'article 11,II des statuts	96,81%	110 294 265	3,01%	3 432 638	0,18%	205 231
24	Pouvoirs en vue des formalités	99,82%	113 723 107	NS	5 173	0,18%	203 854

NS : non significatif

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 7 mai 2019

Suite à la réunion du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président-Directeur Général

Jean-Charles Naouri

Administrateurs

Nathalie Andrieux

Administratrice indépendante

Sylvia Jay

Administratrice indépendante

Diane Coliche

Représentante de la société Matignon Diderot

Didier Lévêque

Représentant de la société Finatis

Gilbert Delahaye

Administrateur représentant les salariés

Catherine Lucet

Administratrice indépendante référente

Jacques Dumas

Représentant de la société Euris

David de Rothschild

Christiane Féral-Schuhl

Administratrice indépendante

Frédéric Saint-Geours

Laure Hauseux

Administratrice indépendante

Michel Savart

Représentant de la société Foncière Euris

Censeurs

Gilles Pinoncély

Gérald de Roquemaurel

Composition des Comités à l'issue de l'Assemblée générale du 7 mai 2019

Suite à la réunion du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale, la composition des Comités du Conseil est inchangée :

Comité d'audit

Frédéric Saint-Geours, *Président*

Laure Hauseux,
Administratrice indépendante

Catherine Lucet,
Administratrice indépendante référente

Comité gouvernance et RSE

Catherine Lucet, *Présidente, administratrice indépendante référente*

Nathalie Andrieux
Administratrice indépendante

Christiane Féral-Schuhl,
Administratrice indépendante

Frédéric Saint-Geours

Comités des nominations et des rémunérations

Nathalie Andrieux, *Présidente, administratrice indépendante*

Gilbert Delahaye,
Administrateur représentant les salariés

Sylvia Jay,
Administratrice indépendante

David de Rothschild
